



MALTRAITANCE ET VIOLENCES : DE L'IMPORTANCE DE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES !

« La violation des droits de l'homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix. »

Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies

« Il arrive souvent que les violences qu'elles subissent ne soient pas reconnues, parce qu'on dit aux femmes âgées que les conséquences physiques et mentales des mauvais traitements sont un aspect normal du vieillissement »
Atira Women's Resources Society

MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES (FMHF) DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION CONCERNANT LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AINÉES 2017-2022

LE LUNDI 16 MAI 2016

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
C.P. 55036, Succursale Maisonneuve, Montréal (Québec) H1W 0A1
Tél. 514-878-9757 • Fax 514-878-9755 • www.fede.qc.ca • @la_FMHF

Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1	Quelques éléments de vocabulaire et d'analyse.....	5
2.	Présentation de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.....	6
2.1	Maisons d'hébergement membres de la Fédération.....	6
2.2	Les femmes âgées reçues en maisons d'hébergement.....	7
3.	Maltraitance ou violence.....	8
3.2	Formes et conséquences de la violence.....	10
3.3	Pourquoi elles ne demandent pas d'aide.....	11
3.3	Réalités et besoins spécifiques des femmes âgées.....	12
3.3.1	Femmes âgées autochtones, immigrantes ou allophones.....	12
3.3.2	Pauvreté et isolement.....	14
3.3.3	Dans la spirale de l'itinérance.....	15
3.3.4	Problématiques de santé mentale.....	15
4.	Quelques réponses aux thématiques proposées.....	16
4.1	Rejoindre les personnes âgées dans tous les milieux de vie.....	16
4.2	Favoriser une culture de bienveillance envers les personnes âgées.....	17
4.3	Renforcer les actions concernant la lutte contre la maltraitance financière et matérielle envers les personnes âgées.....	18
4.4	Répondre aux besoins de chacun dans un contexte de diversité sociale et de pluralité des modèles d'âgés.....	18
5.	Recommandations générales.....	19
6.	Conclusion.....	19
	Bibliographie.....	21

1. Introduction

Notre société vieillit et cela n'ira pas décroissant. Ce sont donc toutes les façons de faire qu'il faut questionner afin de répondre aux réalités et besoins particuliers de ce cinquième de notre population¹. Or, la diversité des populations, des situations et des problématiques est désormais irrévocable et il faudra s'outiller pour y répondre.

La pluralité de la population et des modes de vie, les inégalités sociales, la panoplie des problématiques sociales à prendre en compte : ces facteurs doivent compter tant dans la prévention et l'intervention auprès de ces personnes que dans la production des politiques publiques et des services déployés pour y répondre.

Les violences envers les femmes sont une véritable pandémie. Une femme sur trois aura subi des violences physiques ou des agressions sexuelles dans sa vie². Entre 40 et 70% de l'ensemble des femmes tuées au Canada qui le sont par leur compagnon intime, souvent à la maison³. L'incidence économique de la seule violence conjugale est tout sauf négligeable : cela représente des coûts de 7,4 milliards de dollars annuellement au Canada⁴, dont la majeure partie (5,5 milliards) des coûts invisibles subis par les victimes (à plus de 80% des femmes).

S'il est toujours difficile pour une femme de quitter une relation empreinte de violence, le défi est encore plus important pour une femme aînée. Elle doit « avoir la force d'ignorer les menaces de la personne qui la maltraite ou l'a maltraitée. Elle peut devoir surmonter la conviction que son agresseur est tout-puissant. Elle peut devoir accepter le fait que son départ pourrait l'exposer à un plus grand danger ou à d'autres types de maltraitance, de violence ou d'intimidation »⁵.

Ainsi, les femmes aînées sont parmi les plus vulnérables. Elles rencontrent davantage d'obstacles dans leur quête d'accès aux services. Santé physique et mentale, mobilité réduite, handicap, perte d'autonomie, préjugés et discriminations, etc., font qu'elles dénoncent moins⁶ et sont moins en mesure de demander, chercher ou trouver des services et des ressources.

La maltraitance des personnes aînées est également à lier aux barrières institutionnelles et à la cohérence des politiques en général. En effet, avec un salaire moindre toute leur vie et une retraite des plus précaires, les femmes sont moins autonomes économiquement que les hommes, et dépendront donc davantage des ressources disponibles. De même, les femmes vivent plus longtemps (bien que de moins en moins), se remarient moins à la suite d'un divorce, et ont donc plus de chance de vivre un très grand isolement.

La synthèse de la plupart des recherches conduit à indiquer que près des 3/4 des victimisations ont lieu en famille en chiffres bruts (prévalence). Mais le taux d'incidence demeure au désavantage des structures de prise en charge des personnes âgées⁷. Ainsi, il n'est pas de lieu où

¹ CAHIER DE CONSULTATION, P.18.

² ONU FEMMES. (2015).

³ ONU FEMMES. (2016).

⁴ ZANG, Tingh et al. (2012).

⁵ ATIRA WOMEN'S RESOURCES SOCIETY. (2015), p. 5.

⁶ MONTMIGNY, L. ET C. DROUIN. (2009).

⁷ AQPV. (2009).

elles soient protégées et les possibilités d'exploitation, de violences et de maltraitance sont vastes !

Une étude⁸ cite les nombreux facteurs de vulnérabilité pour les femmes âgées victimes de violences. Elles sont susceptibles de :

- avoir vécu des violences durant de nombreuses années,
- donner et recevoir des soins de la part de ou à l'agresseur,
- perdre leur domicile si elles dénoncent,
- voir leur autonomie menacée de façon encore plus importante,
- vivre de l'insécurité financière,
- perdre tout lien avec la communauté,
- devoir composer avec leur propre enfant agresseur,
- ne pas connaître les ressources,
- etc.

Bien que la présence des femmes âgées en maisons d'hébergement ne soit pas représentative de leur importance dans la société en général (environ 15%), il est impératif de leur offrir des services adaptés à leurs besoins. Ainsi, leur faible fréquentation des ressources d'hébergement témoigne de leur méconnaissance de ces ressources et de l'incapacité (surtout financière...) des ressources de répondre aux besoins (mobilité réduite par exemple : seulement quelques maisons sont adaptées).

La littérature précise désormais les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour un accès équitable aux services et ressources des femmes âgées, tant en matière de prévention, et de sensibilisation, de concertation et d'approche d'intervention. Des membres de notre Fédération ont d'ailleurs mis en place des ressources qui leur sont spécifiquement dédiées : les habitations Pelletier proposent des logements pour les femmes de 55 ans et plus en démarche de réinsertion sociale. Le Chaînon dispose d'appartements avec du soutien pour ces femmes. D'autres (Interval-1175) ont des chambres adaptées qui leur sont réservées.

La violence et la pauvreté représentent généralement la trame de fond des situations des femmes âgées hébergées en maisons. Il est évident que le filet de sécurité qui doit s'organiser autour d'une femme âgée vivant de la maltraitance, ou de la violence, est si important qu'il doit impliquer divers organismes car tous y dépassent leur mandat.

Logement social, soutien social, accompagnements, soins de santé, retraite et assurance-emploi, etc., il faut une cohérence des politiques visant la protection et la sécurité de ces femmes. Seule une vision globale et intégrée, assortie d'une concertation efficace, émanant d'une véritable volonté politique attribuant des moyens à la hauteur des besoins permettront dès lors espérer réduire la prévalence de ces situations.

⁸ ATIRA WOMEN'S RESOURCES SOCIETY. (2015)., p. 5-6.

1.1 Quelques éléments de vocabulaire et d'analyse

Pourquoi parler de maltraitance des personnes âgées alors qu'on parle des multiples formes de violence envers les femmes et les enfants ? La définition de l'OMS⁹ est intéressante en ce sens qu'elle rapproche grandement maltraitance et violence. Nous utiliserons cette définition pour les besoins de cet exercice de consultation. Toutefois, nous souhaitons montrer les risques évidents associés à une mauvaise compréhension des dynamiques à l'œuvre. Pour la FMHF, le fait de distinguer maltraitance et violence pourrait notamment mener à diminuer l'importance et la dangerosité des mauvais traitements subis par les victimes, majoritairement des femmes.

Pourtant, des leviers existent pour protéger les femmes et devraient être utilisés : la définition de la violence, la prévention de cette violence et les moyens à y consacrer, sont bien définis tant par le gouvernement du Québec¹⁰ et les chartes nationales¹¹ que les conventions internationales¹².

De même, de nombreux rapprochements entre les situations de maltraitance et de violences sont à prendre en compte.

Le plus souvent :

- une femme victime et un homme agresseur,
- la femme connaît son agresseur (mari, conjoint, ex conjoint, membres de la famille proche ou élargie, enfants, soignants, etc.),
- les mêmes formes de violences sont utilisées : verbale, physique, psychologique, sexuelle, financière, spirituelle, institutionnelle

Le tout :

- s'inscrit dans un cycle et une escalade,
- dans un but de prise de contrôle de l'agresseur sur la victime,
- s'ancre dans des systèmes d'oppression qui exercent simultanément, se complexifient et se renforcent mutuellement (sexisme, racisme, capacitisme, âgisme, colonialisme, etc.)
- et s'enracine dans des rapports sociaux inégaux entre les hommes et les femmes qui ont conduit à une domination des premiers sur les secondes.

D'ailleurs, le premier effet de cette confusion des thèmes résulte en un cahier de consultation qui évoque « la possibilité d'un phénomène de féminisation des victimes de maltraitance »¹³.

Même les chiffres dont on dispose sont limités, car ils sont auto déclarés et ne sont pas ventilés par sexes¹⁴. La collecte et l'évaluation de données sexospécifiques permettrait de détailler les résultats des études et de mieux desservir les populations qui en ont le plus besoin, dont les femmes évidemment.

Il est primordial pour la FMHF de rappeler la sexospécificité de la violence. On ne peut faire l'économie d'une analyse « genrée » des violences envers les personnes âgées. Une analyse

⁹ CAHIER DE CONSULTATION. (2016), P. 21.

¹⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (1995).

¹¹ GOUVERNEMENT DU CANADA. (1982). ET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (1975).

¹² ONU. (1979, 1994, 1999, 2000).

¹³ CAHIER DE CONSULTATION. (2016), P.25.

¹⁴ ATIRA WOMEN'S RESOURCES SOCIETY. (2015), p. 24.

différenciée selon les sexes (ADS) montrera sans conteste que les femmes sont les principales victimes. D'ailleurs, cela depuis 2007, la province dispose de plans d'action en la matière¹⁵, qu'elle n'applique pas.

Ainsi, tant dans la planification et la mise en œuvre des politiques, que dans les moyens alloués et les ressources et services mis en place pour répondre aux besoins des victimes, il est nécessaire de réaliser cette analyse indispensable qui seule nous donnera les outils appropriés à la production de services adaptés.

2. Présentation de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Dans une perspective féministe de lutte contre les violences envers les femmes, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) regroupe, soutient et représente des maisons d'aide et d'hébergement dans un but de promotion et de défense des droits des femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales et de leurs enfants.

Pour mieux comprendre comment la violence et les multiples problématiques sociales affectent les femmes, le contexte socio-politico-économique doit être considéré. L'intersectionnalité des systèmes d'oppressions (le patriarcat, le racisme, le sexisme, le capacitisme, l'âgisme, le colonialisme, etc.) qui existent, opèrent simultanément dans la vie d'une même femme et se renforcent mutuellement, doit impérativement être prise en compte.

Les multiples problématiques sociales (itinérance, toxicomanie, jeu compulsif, consommation, problématique de santé mentale, etc.) sont comprises comme des stratégies de survie qui permettent de faire face aux différentes formes de violences subies (incluant les iniquités sociales, économiques et politiques), et aux impacts qui émergent à la suite de ces violences.

Créée en 1987, la Fédération s'est donné comme mandats :

- 1) de promouvoir la défense des droits et le développement de l'autonomie des femmes aux prises avec des difficultés liées aux différentes formes de violences (conjugale, familiale, traite des personnes, mariages forcés, etc.) et aux multiples problématiques sociales (toxicomanie, santé mentale, itinérance, etc.) ;
- 2) d'offrir le soutien nécessaire aux maisons membres pour la réalisation de leurs mandats par la formation et l'information ;
- 3) de représenter les maisons membres auprès des autorités politiques, des instances publiques, parapubliques et privées ainsi que
- 4) de sensibiliser la population ainsi que les diverses instances sur les problématiques et les conséquences des violences vécues par les femmes et les enfants.

La Fédération représente plus de 30 maisons d'hébergement réparties dans 11 régions administratives du Québec, qui accueillent 24h par jour et 365 jours par année des femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales et leurs enfants.

2.1 Maisons d'hébergement membres de la Fédération

Les maisons d'hébergement membres de la Fédération accueillent des femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales, et ce, aux quatre coins du Québec.

¹⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2007 et 2011).

Les maisons membres de la Fédération offrent aux femmes hébergées un milieu de vie sécuritaire, empreint de respect, d'écoute et de partage.

Les maisons d'hébergement offrent des services :

- d'écoute téléphonique ;
- d'information et de référence ;
- de soutien (situation de crise, références, réinsertion sociale, etc.) ;
- d'accompagnement divers (démarches juridiques, médicales et administratives, gestion du budget, francisation, immigration, scolarité des enfants, logement, emploi, etc.), ainsi que de
- de prévention et de sensibilisation dans leur communauté.

Chaque maison membre de la Fédération possède sa propre mission et ses propres valeurs. La plupart des maisons membres accueillent les femmes et leurs enfants, mais certaines accueillent plutôt les femmes seules. Alors que certaines maisons offrent des services d'hébergement à court terme (milieux de vie), d'autres offrent des services d'hébergement à plus long terme (jusqu'à deux ans) sous forme d'appartements, de studios supervisés ou de logements de transition. D'autres proposent de l'hébergement permanent pour les femmes de 55 ans et plus victimes d'isolement social.

Certaines maisons ont pour mission d'intervenir auprès des jeune femmes (18-30 ans), alors que d'autres accueillent les femmes de tous âges (incluant des femmes âgées ou ayant une mobilité réduite). Enfin, certaines maisons ont pour mission d'intervenir dans les situations de crise, alors que d'autres font de la réinsertion sociale.

Au-delà de la pluralité des missions et de la diversité des services offerts, sept aspects communs se dégagent des mandats des maisons membres :

- offrir l'hébergement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7,
- offrir des services de soutien externes (pour les femmes qui n'ont pas besoin d'hébergement, mais qui souhaitent entreprendre une démarche en lien avec leur vécu),
- offrir des services de post-hébergement,
- être un lieu d'appartenance pour les femmes hébergées et les femmes suivies à l'externe,
- soutenir les femmes dans leurs diverses démarches,
- soutenir les enfants des femmes violentées (pour les maisons qui les reçoivent) et, enfin,
- offrir des activités de prévention, de promotion et de sensibilisation dans leur communauté.

2.2 Les femmes âgées reçues en maisons d'hébergement

Pour les besoins de ce mémoire, nous nous appuyons notamment sur les statistiques tenues par notre Fédération et ses membres concernant les femmes accueillies en maisons ou reçues en services externes.

Au cours de l'année 2014-2015, les maisons d'hébergement membres de la FMHF ont hébergé un total de 2 759 femmes et leurs 1 572 enfants. L'âge moyen des femmes hébergées est de 38 ans, et celui des enfants de 5 ans. Le délai de séjour moyen est de 43 jours et le taux d'occupation des ressources de 93.45%. Mentionnons que 6 843 demandes d'hébergement ont été refusées par manque de place au moment de l'appel.

Nos statistiques détaillent en partie l'âge des femmes. Toutefois, nos tranches d'âges ne correspondent pas exactement à celles présentées dans le cahier de consultation (moins de 18, 18 à 30, 31 à 40, 41 à 50, 51 à 60 et 61 ans et plus). Nous nous en tiendrons donc à évoquer les femmes de 61 ans et plus présentes dans nos organismes. Bien que nous soyons conscientes que les réalités évoluent rapidement dans cette tranche d'âge, nous ne disposons pas de chiffres plus précis. Nous évoquerons, lorsque cela paraît utile, la tranche d'âge de 51-60 ans, afin de peaufiner l'analyse.

Mentionnons à titre informatif que la tranche des 18-30 ans forme 29% des femmes hébergées, les 31-40 ans composent 30%, les 41-50 ans représentent 21%, les 51-60 ans forment 14% et les 61 ans et plus 5% des femmes hébergées (2014-2015).

Les chiffres du MSPQ¹⁶ montrent clairement que les femmes de 18-24 ans sont les plus à risque de subir de la violence, notamment en contexte conjugal. De plus, la complexité croissante des problématiques¹⁷ et le manque de filet social¹⁸ pour les femmes prolongent le temps passé en maison pour nombre d'entre elles (séjour moyen passé de 18 jours en 2010-2011 à 43 jours en 2014-2015) et ajoute à la tâche des intervenantes et à la charge de travail que porte le communautaire.

Nous aurions aimé penser que le développement de l'autonomie financière et de l'égalité pour les femmes aient contribué à augmenter leur capacité à s'échapper d'une situation violente. Malheureusement, le taux de dénonciation a diminué récemment après plusieurs années à stagner (passant de 30 à 22% en matière de violence conjugale ; et de 10 à 5% en matière d'agression sexuelle¹⁹). Avançons l'hypothèse que les femmes âgées soient celles qui sont le moins susceptibles de bénéficier des avancées de l'égalité...

Les maisons membres ont hébergé, au cours de l'année 2014-2015, 132 femmes de 61 ans et plus, ce qui représente 5% de la clientèle. Elles ont également reçu 398 femmes âgées entre 51 et 60 ans, représentant 14% des bénéficiaires. Concernant les services externes (consultation individuelle ou de groupe sans hébergement), les femmes de 61 ans et plus représentaient 2% des femmes (67), et celles âgées entre 51 et 60 ans composaient 7% des femmes rencontrées (211). Mentionnons que ces chiffres sont en augmentation constante au cours des dernières années. Par exemple, une étude réalisée en 2004²⁰ dans les maisons membres de la FRHFVDQ²¹, mentionne que les femmes âgées de 55 à 65 ans ou plus représentent 7,4% de la clientèle des maisons d'hébergement et celles de 65 ans ou plus représentent 1,6% de la clientèle.

3. Maltraitance ou violence

Quelques études canadiennes ont porté sur les mauvais traitements exercés envers les personnes âgées, dont la violence en contexte conjugal. Ainsi, en 1982, une étude canadienne²² menée

¹⁶ MSPQ. (2015).

¹⁷ CHAYER, D., dans GAUTHIER, S. et L. MONTMIGNY. (2011)., p. 20.

¹⁸ L'R DES CENTRES DE FEMMES. (2016).

¹⁹ STATISTIQUE CANADA. (2015).

²⁰ MONTMIGNY, L. ET DROUIN, C. (2004).

²¹ La FRHFVDQ est devenue la FMHF en janvier 2014. Selon les années de production des documents ou études cités, nous utiliserons le nom de l'auteur original.

²² Toute cette section est tirée de MONTMIGNY ET DROUIN. (2009).

auprès de 105 professionnels œuvrant dans des établissements de soins de longue durée révèle que le conjoint est l'abuseur dans 16,4 % des situations de mauvais traitements répertoriées. Grandmaison (1988) souligne que 22,8% des situations rapportées par les intervenants mettent en cause le conjoint. Selon Bristowe et Collins (1989), 44,8% des aidants qui exercent de la violence sont des conjoints.

D'autres études²³ indiquent que les conjoints s'avèrent les personnes les plus souvent impliquées dans les situations de mauvais traitements. De plus, l'étude pancanadienne de Podnieks et coll., révèle que 4% de la population interrogée dans le cadre de cette recherche rapporte avoir été victime de violence et, dans la plupart des situations, le conjoint est l'abuseur.

Gravel et coll., (1997) rapportent qu'au Québec, sur 130 situations de mauvais traitements identifiées par des intervenants de trois CLSC (Centres locaux de services communautaires) à partir de demandes de services, la moitié concerne des mauvais traitements psychologiques exercés entre conjoints.

Une enquête²⁴ révèle un taux annuel de prévalence de la violence physique chez les femmes âgées de plus de 45 ans égal à 2,9%. Toutefois, nous savons que la violence psychologique arrive au premier rang des formes de violence. Dès lors, il est envisageable de suggérer les taux seraient certainement plus importants si l'enquête évoquait autre chose que la violence physique. De plus, cette recherche ne recense pas la violence familiale, ni les violences en institutions (CHSLD notamment), ce qui certainement pousserait les chiffres à la hausse.

Au Québec en 2007, les données policières ont révélé que les femmes âgées de 60 ans et plus représentaient 2% des victimes de violence conjugale. Ces données montrent que, contrairement à l'ensemble des femmes, les femmes âgées sont davantage violentées par un conjoint (62% pour les aînées vs 45% pour les femmes en général) qu'un ex-conjoint (26% pour les aînées vs 41% pour les femmes en général). Par ailleurs, il semble que les aînées rapportent davantage les infractions de violence grave, puisqu'elles forment 16% des victimes de meurtre et 10% des victimes de tentative de meurtre, alors qu'elles composent environ 2% des victimes des autres types d'infractions (Ministère de la Sécurité publique, 2008).

Ainsi donc, le MSP²⁵ résume les connaissances sur la violence conjugale au sein des couples de personnes âgées.

- Parmi les personnes âgées, ce sont principalement les femmes qui subissent de la violence de la part de leur conjoint.
- La violence psychologique se retrouve au premier rang de la hiérarchie des formes de violence conjugale vécues par les femmes âgées.
- Le cumul d'expériences de victimisation sur une longue période de temps a des conséquences sur la santé des femmes âgées.

²³ PODNIEKS, PILLEMER, NICHOLSON, SHILLINGTON, & FRIZZEL, 1990; PITTAWAY ET WESTHUES, 1993, DANS MONTMIGNY ET DROUIN. (2009).

²⁴ RIOU, RINFRET-RAYNOR ET CANTIN (2003). Dans MONTMIGNY ET DROUIN. (2009).

²⁵ Avec la collaboration de Lyse Montminy, Ph.D., professeure au Département de travail social de l'Université de Montréal, dans la trousse sur le site internet

- La socialisation des femmes à un rôle traditionnel (fidélité à l'institution du mariage, loyauté envers le conjoint, importance de l'unité familiale, etc.) fait en sorte qu'il peut être plus difficile pour ces femmes de quitter leur conjoint violent.

Les deux dernières décennies ont été marquées par une prise de conscience collective à l'égard de la maltraitance vécue par les personnes âgées. Cette prise de conscience s'est faite sans réflexion précise sur l'identité et la responsabilisation de l'agresseur, ce qui a contribué à occulter la problématique de la violence vécue à l'intérieur d'une relation de couple, surtout subie par les femmes.

Sans nier certaines particularités de la problématique, il semble évident que si l'on veut contrer la maltraitance des personnes âgées, il ne faut pas occulter qu'elle prend racine dans les mêmes inégalités et systèmes d'oppression que la violence conjugale et l'ensemble des violences envers les femmes. Ainsi seulement pourrons-nous avoir une vision de la situation qui n'occulte pas d'éléments fondateurs.

3.2 Formes et conséquences de la violence

Les différentes formes de violence sont bien connues, transgressent les âges et les frontières : verbale, physique, psychologique, sexuelle, économique, spirituelle. Les études²⁶ confirment que les femmes âgées vivent surtout de la violence psychologique, souvent associée à d'autres formes (en moyenne trois formes simultanément) : économique, sexuelle, physique, etc. Elles vivent nombre de conséquences physiques, psychologiques et sociales : peur, honte, culpabilité, détresse, angoisse, dépression, anxiété, méfiance, repli sur soi, isolement, perte d'estime et de confiance en soi, etc. Ajoutons les problèmes digestifs, alimentaires, cardiaques, des migraines, de l'insomnie, des difficultés de concentration, des crises d'asthmes ou d'hyperventilation, des fractures ou des foulures²⁷. Terminons avec les pensées suicidaires, voire les tentatives (et les réussites) de suicides, la consommation de médicaments, de drogue ou d'alcool, l'automutilation, etc.

Contrairement à des mythes persistants²⁸, les agressions sexuelles envers les femmes âgées existent aussi. L'actualité en montre d'ailleurs régulièrement des exemples désolants²⁹. En plus des agressions physiques, la violence sexuelle peut prendre d'autres formes : blagues à connotations sexuelles, minimisation des propos et surtout des dénonciations, minimisation des sentiments, impressions et besoins ; attouchements, etc.

Enfin, les femmes âgées vivant en institution ou recevant des soins à domicile peuvent être victimes d'agressions sexuelles par un professionnel délivrant des soins ou services. Sans réaliser de distinction d'âge, un professionnel de la santé sur dix³⁰ affirme avoir eu des contacts sexuels avec une cliente ou un client. Entre 80% et 90% des victimes sont des femmes. L'isolement vécu en institution et la dépendance à un soignant peuvent être des facteurs de risque pour les femmes âgées.

²⁶ MONTMIGNY ET DROUIN. (2009).

²⁷ CHAYER, D., DANS GAUTHIER, S. et L. MONTMIGNY. (2011), p. 15.

²⁸ AQDR. (2011), p.21.

²⁹ <http://www.journaldequebec.com/2016/05/02/agression-sexuelle-sur-une-femme-de-84-ans-lancien-prepose-aux-beneficiaires-coupable>

³⁰ AQDR. (2011), p.22.

D'autres lieux et facteurs sont susceptibles d'être sources et catalyseurs de violences pour les femmes âgées³¹. Elles ont parfois vécu de la violence une longue partie de leur vie et ne se souviennent plus de ce à quoi ressemble une vie sans violence. Elles reçoivent souvent des soins de leur agresseur et ne voit pas de porte de sortie pour échapper à cette violence sans se retrouver dans une situation pire encore. Elles sont susceptibles de perdre leur domicile, le peu d'autonomie, de sécurité financière et de lien avec la communauté qui leur restent. L'agresseur est également souvent l'enfant qui en prend soin : s'il n'est pas évident de quitter son conjoint, cela l'est encore moins de couper les liens avec ses propres enfants. En région les ressources, tant communautaires qu'institutionnelles, sont souvent éloignées et il n'est pas évident de les contacter et de bénéficier de services. Finalement, d'autres facteurs (femmes autochtones, immigrantes, handicapées, lesbiennes, etc.) sont également susceptibles de laisser croire aux femmes que les ressources ne leur sont pas destinées ou pas adaptées à leur situation.

Les sources potentielles de violences sont donc nombreuses dans la vie des femmes âgées, à plus forte raison lorsqu'elles subissent de multiples oppressions. Malgré cela, de nombreuses femmes dénoncent et arrivent à sortir de la situation de violence.

3.3 Pourquoi elles ne demandent pas d'aide

Les raisons de la non-révélation des maltraitances subies sont multiples et assez préoccupantes quand elles conduisent à culpabiliser la victime elle-même³² : la honte d'être vieux, de vivre si longtemps, de ne plus correspondre aux standards dominants (de la jeunesse, de la beauté, de la productivité, de la bonne santé) ; la honte du scandale dans la famille ou dans l'institution ; la peur de représailles, d'une désunion familiale, de l'isolement affectif, social, d'un placement en institution, d'une expulsion de l'institution ; la fierté à vouloir s'assumer seul, à régler ses problèmes en famille ; le refus de dénoncer un proche.

Parfois elles ont peur du regard des proches et des enfants. Elles ne veulent pas détruire leur famille qu'elles ont mis tant de temps à construire. Il est difficile de s'imaginer ailleurs, sans les repères construits durant des années³³.

D'autres raisons mentionnées par les répondantes pour ne pas demander de l'aide sont reliées à la méconnaissance qu'elles ont des ressources³⁴. Certaines femmes rapportent ne pas avoir utilisé les services des policiers ou de la maison d'hébergement, car elles n'avaient pas subi de violence physique. Cela laisse envisager une réelle méconnaissance des lois (le harcèlement, les menaces, sont listés au code criminel) et de l'offre de service tant des acteurs sociojudiciaires comme les policiers (qui peuvent intervenir) que communautaires tels que les maisons d'hébergement (qui accueillent les femmes violentées sans distinction des formes de violence).

D'autres ont mentionné que les ressources étaient situées trop loin de chez elles³⁵. Il faut comprendre que le transport n'est pas toujours facile si l'on ne dispose pas de son véhicule, de la liberté ou de la capacité de l'utiliser. Même quitter pour quelques heures se révèle quasi

³¹ ATIRA WOMEN'S RESOURCES SOCIETY. (2015)., p. 5-6.

³² AQPV. (2009).

³³ FFQ. (2007).

³⁴ MONTMIGNY ET DROUIN. (2009).

³⁵ MONTMIGNY ET DROUIN. (2009).

impossible pour certaines qui sont surveillées sans relâche ou qui doivent composer avec une incapacité.

Apporter de l'aide et du soutien adaptés aux besoins de ces femmes est donc chose fort complexe. Les femmes âgées violentées vivent de multiples problématiques sociales dont les conséquences sont lourdes. Il faut une approche centrée sur la femme et ses besoins, qui la reconnaisse elle-même comme l'experte de sa vie. Il importe de comprendre la maltraitance ou les violences vécues, mais également d'en savoir davantage sur la situation de la femme afin de lui offrir un filet de protection dans toutes les sphères de sa vie où elle considère que c'est nécessaire.

3.3 Réalités et besoins spécifiques des femmes âgées

Il faut tenir compte des réalités particulières pour comprendre comment répondre aux besoins spécifiques des femmes. Sans la prise en considération de ces éléments déterminants, il est impensable d'apporter une réponse appropriée aux situations uniques vécues par les femmes. La violence et la pauvreté sont souvent les éléments transversaux, déclencheurs, catalyseurs ou fondateurs des multiples problématiques sociales vécues par les femmes.

Insistons sur le fait qu'une approche centrée sur les besoins de la femme (approche féministe intersectionnelle), la considérant comme l'experte de sa vie, permettra de mieux comprendre la situation et d'apporter une réponse adaptée à la situation unique et aux besoins spécifiques de chaque femme.

Une étude³⁶ évoque le fait que les ressources d'aide communautaire, notamment les maisons d'hébergement, se heurtent à de nombreux obstacles, surtout financiers, ce qui réduit leur capacité de répondre aux besoins des femmes âgées violentées, notamment malades, devant composer avec une incapacité ou un handicap.

3.3.1 Femmes âgées autochtones, immigrantes ou allophones

Il est évident que les nationalités des femmes reçues en maisons d'hébergement varient aux grés des tensions politiques et économiques mondiales.

L'AQDR³⁷ mentionne qu'« il est important de considérer l'augmentation du nombre de personnes immigrantes dans ces services. (...) Leur intégration à la société québécoise implique aussi l'adaptation des services aux personnes âgées en perte d'autonomie, et ce, en tenant compte de l'aspect ethnoculturel. Les services de soins doivent aussi s'adapter aux besoins des femmes vieillissantes des communautés autochtones, en tenant compte de leur culture et de leurs traditions dans les approches de soins proposées. »

Il est évident également que les femmes allophones doivent souvent se confronter aux systèmes migratoire et sociojudiciaire³⁸ (divorce, garde des enfants, protection de la jeunesse, dérogation de résidence conditionnelle, demande d'asile, régularisation de la situation administrative, indemnisation aux victimes d'actes criminels, etc.). Ces systèmes demeurent très opaques pour les citoyens d'origine. Cela prend des proportions démesurées pour une personne traumatisée,

³⁶ ATIRA WOMEN'S RESOURCES SOCIETY. (2015)., p. 8.

³⁷ AQDR. (2011)., p. 16.

³⁸ FMHF (2014b).

qui ne connaît rien au système et ne peut y naviguer faute de maîtriser les langues officielles. Il est évident qu'avant d'être en mesure d'apprendre une langue, une personne devra d'abord se sortir d'une situation de violence et répondre à ses besoins fondamentaux, dont la sécurité.

Une constante du parcours de ces femmes migrantes est l'isolement³⁹. Souvent, le seul contact au pays d'accueil est le parrain⁴⁰ (mari, fils, gendre ...violent qu'elles essaient de quitter). Une grande difficulté supplémentaire pour les femmes immigrantes est la méconnaissance du système et de ses institutions ainsi que des codes et pratiques culturels de la société d'accueil, des procédures, des droits, des ressources, etc. Elles arrivent dans le pays d'accueil et n'ont aucune connaissance du « comment ça marche ». Elles essaient de naviguer « notre » système avec « leurs » repères.

Les maisons accueillent également parfois des femmes qui sont au pays depuis de nombreuses années, notamment grecques ou italiennes, et qui ne parlent ni français, ni anglais. Lorsque le conjoint décède, ces femmes sont coupées des seuls repères (sociaux, financiers, etc.) dont elles disposaient.

Ces femmes ont souvent, en plus du parcours migratoire qui est déstabilisant en soi, un passé de violence et de victimisations multiples. Les femmes en maisons d'hébergement ont généralement un parcours chaotique d'arrivée dans la société d'accueil, qui a cristallisé toutes leurs peurs. Elles ont peur de l'autorité, de la police, de l'État, des structures, du système, de la société, de la rue, etc. Ce sont des femmes très fragiles, physiquement et psychologiquement, qui vivent de nombreuses problématiques, à l'intersection de nombreuses oppressions.

Au cours d'un tel parcours, il n'est pas rare que se soient développés des problématiques de santé mentale. Quand on ne sait combien de temps on pourra rester, pour y faire quoi, dans quelles conditions, dans un isolement total, privée de ses repères et autres soutiens, il est presque normal de développer de la paranoïa ou d'autres troubles liés au stress, à la vulnérabilité, à l'instabilité et à l'inconnu.

Cette intenable attente ainsi que le manque d'accès aux soins, services sociaux et ressources diverses font que l'état de santé physique et mentale se dégrade, ou continue de se dégrader, après l'arrivée dans le pays d'accueil. Quand, trois mois plus tard, ces femmes peuvent finalement consulter un médecin, la situation a déjà pris une ampleur telle que les soins sont plus longs, plus complexes et, évidemment, plus coûteux.

Mentionnons la situation particulière des femmes autochtones reçues en maisons d'hébergement, qui doivent souvent quitter leur communauté, se couper de tous leurs repères, fonctionner dans une langue qui n'est pas la leur, etc. Elles sont confrontées à de nombreux obstacles, dont le racisme et le sexisme, dans leur quête de sécurité, de protection et de ressources. Il urge donc de réfléchir à l'adaptation des services aux réalités de ces femmes et de prendre des mesures afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

³⁹ FMHF (2014b).

⁴⁰ FMHF (2014a).

3.3.2 Pauvreté et isolement

La pauvreté croissante des femmes âgées est un fait indéniable et cela impacte nécessairement leur autonomie et leur vulnérabilité. En les rendant dépendantes économiquement, on leur enlève leur capacité d'agir et de disposer de pouvoir sur leur vie. Les besoins spécifiques des femmes âgées comprennent donc la demande et l'obtention de pensions⁴¹.

L'AQDR affirme que « cette pauvreté est aggravée lorsque les femmes vieillissent seules. En 2003, « selon le Conseil des Aînés, 17,4% des hommes seuls et 32,7% des femmes seules de plus de 65 ans vivaient sous le seuil de faible revenu (après impôt) ».

Or la solitude des femmes âgées est un phénomène d'une ampleur inacceptable. En 2008, 60% des femmes de 65 ans et plus vivent seules, alors que c'est le cas de 29% des hommes de 65 ans et plus. Cette solitude est liée au veuvage (44% des femmes de 65 ans et plus contre 12,4% des hommes), mais aussi aux divorces, séparations ou encore au célibat (17,2% des femmes de 65 ans et plus vivent dans une de ces trois situations contre 15,4% des hommes). Les dernières années ont confirmé la dégradation des services reliés aux personnes âgées et l'augmentation des frais de toutes parts sans que leur revenu ne suive... De nombreuses femmes à la retraite ont mentionné avoir de la difficulté à payer les frais liés aux besoins de base et un nombre croissant de femmes doit choisir entre chauffer l'appartement ou manger correctement⁴².

Cet écart entre femmes et hommes s'accroît encore quand on avance en âge : à 75 ans plus des trois quarts des hommes sont encore mariés. Les femmes âgées sont donc doublement discriminées : elles ont des revenus plus faibles que les hommes et elles vivent seules dans la grande majorité des cas. Elles sont souvent seules pour supporter le fardeau de la vie économique de base (logement, chauffage, taxes...). »⁴³

Et seules souvent pour assurer encore des relations de proches aidantes, de soins des enfants et des petits enfants, les tâches ménagères, etc. Trois générations comptent sur leur apport⁴⁴, sans que cela ne fasse l'objet d'aucune reconnaissance. C'est donc le travail invisible et non rémunéré des femmes qui augmente, à la faveur de la réduction des services publics. L'AQDR estime que « ce sont souvent des femmes âgées qui prennent soin de personnes âgées. D'après les estimations du ministère de la Famille et des Aînés, en 2001, 58,7 % des personnes de 65 ans ou plus offraient des soins ou de l'aide à une personne âgée, dont 75 000 aînés (16,2 %) qui y consacraient cinq heures ou plus par semaine. La majorité des proches aidants s'occupe depuis au moins cinq ans de la même personne. Un proche sur cinq le ferait depuis plus de dix ans »⁴⁵.

Les femmes vieillissent souvent seules, notamment en raison de la surmortalité masculine. La solitude des femmes est aggravée par les divorces après lesquels elles se remarient peu. Ces femmes seules ont souvent vécu le décès d'un conjoint.

⁴¹ ATIRA WOMEN'S RESOURCES SOCIETY. (2015)., p. 22.

⁴² L'R DES CENTRES DE FEMMES. (2016)., p. 25.

⁴³ AQDR. (2011), p.8.

⁴⁴ L'R DES CENTRES DE FEMMES. (2016)., p. 31.

⁴⁵ AQDR. (2011), p.10.

Elles connaissent également des fragilités de santé et éprouvent toutes sortes de difficultés : limitations de déplacement, domicile non adapté aux incapacités, etc. Après avoir assumé le fardeau familial tout au cours de leur vie, les femmes âgées passent les dernières décennies de leur vie dans la solitude. Ainsi face aux fragilités et à la dépendance liées au vieillissement, elles deviennent globalement dépendantes des services publics pour l'aide à domicile, l'accompagnement hospitalier, l'hébergement en services de soins. C'est encore plus vrai pour les femmes sans enfant ou petits-enfants. Et pour les nombreuses femmes aux faibles revenus, il est impossible de se procurer des services privés à domicile.⁴⁶

3.3.3 Dans la spirale de l'itinérance

On constate qu'elles sont plus à risque d'itinérance qu'il y a encore quelques années⁴⁷, s'appauvrissent davantage et ne bénéficient pas de beaucoup de ressources adaptées. Si 60% des femmes en situation de handicap vivent de la violence au cours de leur vie adulte⁴⁸, cela englobe également les femmes âgées qui ont perdu une partie de leur autonomie et doivent désormais composer avec un handicap ou une incapacité.

À la suite de la crise financière de 2008⁴⁹, la tendance semble être au vieillissement des femmes itinérantes reçues en maisons d'hébergement. Ces femmes s'étaient toujours maintenues « sur la crête » de la pauvreté, dans une zone d'ombre certes inconfortable, mais hors de l'itinérance. La perte d'un travail, même d'un petit salaire ou d'une allocation, peut mener ces femmes, souvent très isolées, à la rue. La perte du conjoint, et donc des dernières économies ou ressources, peut aussi les conduire vers la précarité de l'itinérance. La hausse des loyers, les coupes dans les services sociaux et surtout le manque de loyers accessibles (certaines femmes déboursent 80% de leur revenu pour payer le logement⁵⁰) semblent aussi influencer le parcours de ces femmes vers l'itinérance.

Dans la même veine, les maisons voient également de plus en plus de femmes évincées de leur logement, notamment pour cause d'insalubrité, faute d'avoir les moyens d'entretenir ce patrimoine.

3.3.4 Problématiques de santé mentale

Voici une courte analyse statistique en ce qui concerne les problématiques de santé mentale vécues par les femmes hébergées en maison d'hébergement pour femmes membres de notre Fédération. Nous avons choisi, afin de tenir compte de l'ensemble des situations des femmes, d'inclure les groupes d'âges suivants : de 51 à 60 ans, et 61 ans et plus ; et les quatre dernières années (2012-2013 ; 2013-2014 ; 2014-2015 ; 2015-2016). Cette période pourtant courte montre une augmentation constante des problématiques de santé mentale vécues par les femmes qui fréquentent les maisons d'hébergement.

Si la fréquentation des maisons par les femmes âgées demeure plutôt stable, entre 18 et 21% au cours de ces quatre années, il apparaît que de plus en plus de femmes vivent des problématiques de santé mentale. Rarement le motif principal d'hébergement (ce sont de 2 à 4% des femmes

⁴⁶ AQDR. (2011)., p. 11.

⁴⁷ FMHF (2014b).

⁴⁸ FCF, disponible ici : <http://www.canadianwomen.org/fr/Les-faits-a-propos-de-la-violence-faite-aux-femmes#14>

⁴⁹ FMHF (2014b).

⁵⁰ L'R DES CENTRES DE FEMMES. (2016)., p. 18.

ainées en maison d'hébergement dont le motif principal d'hébergement est la santé mentale), les problématiques de santé mentale sont très représentées dans les problématiques associées au motif d'hébergement principal et cela va croissant. Ainsi, les chiffres oscillent de (en ordre chronologique bien entendu) 33.5, à 35.5, à 36.4, à 41.75% des femmes âgées en maisons d'hébergement qui vivent une problématique de santé mentale avec ou sans diagnostic.

Cette situation est grandement inquiétante et témoigne certainement d'une tendance lourde de notre société face à laquelle il faudra s'outiller. D'autres organismes communautaires révèlent des situations similaires où les femmes devant composer avec une problématique de santé mentale, dont un nombre important de femmes âgées, leur sont référées par le réseau de la santé et des services sociaux (CLSC et CSSS)⁵¹.

Mentionnons, dans les causes que nous identifions comme susceptibles de générer et d'encourager ces problématiques, en plus des conséquences des violences et de la pauvreté : les effets de l'austérité⁵²⁾⁵³ qui produit de la pauvreté, de la précarité, de l'incertitude, de l'angoisse, voire de la faim, dans bien des cas. D'ailleurs, certains⁵⁴ font le lien direct entre pression économique accrue et fragilisation de la santé mentale des individus. Pourtant, on fait porter aux personnes la responsabilité des problèmes, tant dans les causes qu'on leur prête que dans les solutions préconisées, qui relèvent généralement de l'auto-prise en charge. Cela a l'effet paradoxal d'intensifier encore davantage la pression que subissent les individus, surtout les plus vulnérables. Mentionnons également les effets de la crise de 2008-2010 qui ont nécessairement engendré de la pauvreté et de l'incertitude. Évoquons, finalement les problématiques de violence qui se complexifient et s'alourdissent⁵⁵.

Toutes ces raisons font que les femmes perdent du pouvoir sur leur vie, de l'estime de soi et de la confiance, et doivent composer avec davantage de problématiques de santé mentale.

4. Quelques réponses aux thématiques proposées

Les thématiques proposées sont intéressantes bien qu'elles demeurent limitées. En effet, de l'avis de la FMHF, la réflexion et l'intervention en silo telle que nous les connaissons et pratiquons ne sont pas les plus efficaces. Sans volonté politique réelle, moyens à la hauteur des besoins, concertation efficace des acteurs et coordination des stratégies, des femmes seront toujours oubliées. De plus, coordonner l'action des différents ministères impliqués dans ce plan d'action, à partir d'un secrétariat, n'est pas chose facile. En outre, considérer globalement la maltraitance des personnes âgées, sans analyse différenciée selon les sexes permettant de préciser les problématiques vécues par les femmes et par les hommes, ne peut mener qu'à des politiques publiques partielles et partiales, qui ne seront adaptées ni pour les unes, ni pour les autres. Ceci dit, voici quelques recommandations.

4.1 Rejoindre les personnes âgées dans tous les milieux de vie

Il est évident que les femmes âgées sont susceptibles de vivre de la maltraitance partout où elles se trouvent. Peu importe le type d'établissement dans lequel elles habitent, la première mesure

⁵¹ L'R DES CENTRES DE FEMMES. (2016)., p. 21.

⁵² LANCTOT, A. (2015).

⁵³ L'R DES CENTRES DE FEMMES. (2016).

⁵⁴ IRIS. (2016).

⁵⁵ CHAYER, D., dans GAUTHIER, S. et L. MONTMIGNY. (2011)., p. 20.

à mettre en œuvre est certainement la sensibilisation à la violence envers les femmes du personnel et de tous les intervenants susceptibles de croiser ces femmes vulnérables. De plus, la connaissance des réalités spécifiques des femmes face aux nombreuses violences qu'elles subissent transformera certainement le regard de la société envers elles.

Il faut certainement avoir une attention spéciale pour les femmes âgées allophones, qui souvent ne sortent guère de chez elles. Elles sont parmi les plus vulnérables puisqu'elles ne maîtrisent pas les langues officielles et ne seront donc pas touchées par les outils et messages dédiés à l'ensemble de la population. Un service d'interprétariat accessible et disponible relève d'une société d'accueil juste et équitable qui permet aux victimes de s'exprimer dans leur langue afin d'être comprises et aidées.

Il faut également porter une attention particulière au nombre croissant de femmes âgées qui doivent composer avec une problématique de santé mentale liée à un lourd passé de violences et de pauvreté. Elles sont souvent seules, isolées et sans lien significatif avec la société. Il faudra se doter d'outils de dépistage et d'intervention.

Les personnes les plus à risque sont évidemment les plus difficiles à rejoindre et il faut se doter de moyens cohérents à la hauteur des besoins. Partout où sont les femmes âgées, il faut être en mesure de dépister, contrer et prévenir les violences. Il faut également connaître les ressources afin de référer les femmes vers des services adaptés. Finalement, afin de leur proposer des services et ressources qui répondent à leurs réalités et besoins spécifiques, il faut se doter d'outils de dépistage et d'intervention, de lieux de concertation, d'équipes dédiées, etc.

4.2 Favoriser une culture de bienveillance envers les personnes âgées

Depuis presque 30 ans maintenant, la FMHF et ses membres, actrices de changement social, tentent de favoriser une culture d'égalité pour les femmes et d'éliminer les violences dont elles sont victimes : deux objectifs qui relèvent du même ressort, soit le sort réservé aux plus vulnérables dans une société patriarcale. Nous sommes donc bien placées pour affirmer que le chemin de l'évolution des mentalités est long et parsemé d'embûches, de ressacs et de reculs.

Pour un véritable changement social, il faut une réelle volonté politique et, comme évoqué plusieurs fois dans ce mémoire, des moyens à la hauteur des besoins. Il faut d'abord rendre visibles les violences vécues par les femmes âgées et assumer les rapports de pouvoir de notre société (femmes comme principales victimes). Il faut repenser notre rapport aux violences, à la vieillesse, à la production, à la productivité. Il faut en finir avec l'âgisme, ce système d'oppression qui exclut un cinquième de la population ! Il faut évidemment traiter ces questions dès le plus jeune âge et favoriser une culture de l'égalité, de la non-violence, du respect, de l'entraide et de l'intergénérationnel.

Il faut des campagnes massives de communication. Il faut impliquer les gens dans la vie des plus vulnérables. En matière de violence envers les femmes, c'est toute l'approche qui change lorsqu'une personne a pu voir et mesurer les conséquences concrètes de telles situations. Il faut donc, au-delà de la publicité, créer du lien social et réduire l'isolement de nos âgées.

4.3 Renforcer les actions concernant la lutte contre la maltraitance financière et matérielle envers les personnes âgées

Voilà qui semble sensiblement réducteur. En effet, maltraitance financière et matérielle ne peut être vraiment détachée de la maltraitance psychologique. La maltraitance psychologique génère d'importants effets physiques. Ainsi, comme les multiples formes de violences, la maltraitance relève d'un continuum et s'inscrit dans la transversalité. Il serait conséquemment illusoire de penser travailler ces questions en silo.

La réduction de la maltraitance financière ne peut que passer par un accompagnement des personnes les plus vulnérables par quelqu'un qui a leur santé et leur bien-être à cœur. Il faut mettre des garde-fous en place qui permettent de contrôler les soins et le soutien proposés aux femmes âgées et vulnérables.

4.4 Répondre aux besoins de chacun dans un contexte de diversité sociale et de pluralité des modèles d'ainés

Nous avons mentionné à plusieurs reprises au cours de ce mémoire l'importance d'adapter les services aux réalités et besoins spécifiques des personnes âgées : femmes et hommes. Pour la FMHF, le premier outil de cette réponse passe nécessairement par l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans toutes les phases de la planification, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques. Sans une telle analyse, il est évident que les résultats ne sauraient être à la hauteur des attentes, ni même répondre aux besoins.

Il faut aussi se doter de moyens permettant de répondre à cette diversité. Un service d'interprétariat accessible et disponible, déployé à l'échelle de la province et a même de soutenir ces personnes allophones dans leur rencontre avec les systèmes de santé et de justice notamment, se révèle indispensable.

Un autre élément important de réponse à cette pluralité des populations est la formation des acteurs des réseaux de la santé, de la justice, et plus largement, l'ensemble des intervenants susceptibles d'être en contact avec ces populations, à l'importance d'une analyse féministe intersectionnelle et d'une intervention interculturelle. L'apport de l'analyse féministe intersectionnelle est fondamental, notamment pour bien comprendre les conséquences (et les ressorts) des situations de maltraitance liées aux multiples formes de violences.

Encore une fois, une concertation des acteurs pour assurer un continuum de services centré sur la personne et ses besoins seront nécessaires pour faire de cette ambition une réalité. Une approche axée sur les besoins de la personne, considérée comme l'experte de sa vie et de ses réalités, saura faire la différence dans la réponse que nous pourrions collectivement apporter. Femmes immigrantes, handicapées, autochtones, auront nécessairement des besoins plus importants vu les multiples systèmes d'oppression dont elles sont victimes. Il paraît évident qu'il faudra leur consacrer davantage de moyens et adapter nos propositions à leur vécu. Elles doivent se voir offrir des services et programmes adaptés tenant compte de leurs réalités particulières et de leurs besoins spécifiques.

Finalement, il faut en finir avec l'approche en silo qui confine les personnes les plus vulnérables de notre société à s'insérer dans « les cases » du système pour bénéficier de services. Le postulat

fondateur doit être modifié au profit d'une plus grande considération de nos concitoyennes et concitoyens.

5. Recommandations générales

Les maisons d'hébergement sont donc partie intégrante de l'offre de services qui doit être proposée et accessible à chaque femme aînée victime du continuum des violences envers les femmes, dans lequel s'inscrit la maltraitance. Elles doivent toutefois être financées à la hauteur des besoins de ces femmes. Ajustement des lieux, des horaires, des pratiques, plus de temps à consacrer, plus de soin à donner, plus d'accompagnements physiques à réaliser pour cause d'incapacité ou de mobilité réduite : il est évident que les maisons sont appelées à dépasser leur mandat au quotidien pour apporter une aide et des services équitables aux femmes aînées.

Il paraît important, notamment, de garantir l'accessibilité des lieux. L'adaptation des maisons, qui n'ont jamais reçu de financement à cet effet, n'est pas tout à fait complétée. Il faut encourager les bonnes pratiques et s'assurer que, partout sur le territoire, on puisse répondre aux besoins particuliers de ces femmes.

De plus, il faut que l'offre de service soit flexible et adaptée. Les maisons doivent pouvoir disposer de missions spécifiques issues des besoins de la communauté. L'exemple des Résidences Pelletier associées aux Maisons de l'Ancre est novateur et très intéressant : des logements abordables comprenant un soutien social dédié aux femmes de 55 ans et plus victimes d'isolement social et d'autres formes de violence. Celui du Chaînon également : appartements à prix modiques supervisés et dédiés. De telles initiatives doivent se multiplier, en tenant compte des différents niveaux d'autonomie des femmes, des particularités ethnoculturelles (services d'interprétariat parfois nécessaires, d'ajustement de la nourriture, des dispositions du lieu), etc.

Les femmes aînées violentées sont parmi les plus difficiles à rejoindre : isolement, maladies, incapacités, abus multiples. Il est donc du devoir d'une société juste de proposer des solutions à cette situation critique et de se donner les moyens de soutenir cette population.

Toutes et tous : partenaires, intervenantEs, fonctionnaires, médecins, avocatEs, policierEs, etc., doivent être sensibiliséEs aux racines, causes et conséquences des multiples formes de violences envers les femmes. Sans cette conscientisation, il est évident que de nombreuses femmes ne seront pas dépistées et ne se verront donc jamais proposer de soutien adapté à leurs besoins.

6. Conclusion

Les listes de bonnes pratiques ne manquent pas⁵⁶. Rappelons les principales :

- coordination / concertation des partenaires pour un continuum de services,
- services spécifiques pour les femmes aînées,
- hébergement sécuritaire et soutien,
- approche centrée sur la femme,
- dédiée surtout à la réduction des méfaits.

⁵⁶ ATIRA WOMEN'S RESOURCES SOCIETY. (2013).

Pour la FMHF, seule une politique globale et intégrée contre les violences envers les femmes permettrait de cerner l'ensemble des oppressions et discriminations dont elles sont victimes. Il est nécessaire d'inclure à chaque étape de notre réflexion les réalités et besoins particuliers qui sont ceux des femmes âgées. Le Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes⁵⁷ a d'ailleurs déjà rédigé un plan d'action national contre les violences envers les femmes. Le gouvernement libéral a fait de l'adoption d'une telle politique une promesse de campagne et nous espérons que le gouvernement québécois ira dans le même sens lors de l'élaboration du prochain plan d'action en matière de violence conjugale (2017-2022).

En attendant, il apparaît essentiel de continuer de documenter les bonnes pratiques, de sensibiliser l'ensemble des acteurs et intervenants aux réalités et besoins particuliers de ces femmes et, finalement, de faire connaître les maisons d'hébergement comme les ressources appropriées qu'elles sont pour les femmes âgées⁵⁸.

Or, dans une perspective plus large de santé et de sécurité publiques, il importe également de se doter d'outils et de mécanismes qui permettent de prévenir les éventuelles violences et leurs conséquences sur l'ensemble de la société. Rappelons les sommes pharaoniques (plus de 7 milliards⁵⁹) dépensées chaque année au pays liées à ces violences.

Ainsi, dans la lutte contre les violences envers les femmes, des campagnes de sensibilisation doivent être menées. Des cours portant sur la définition de relations saines et égalitaires doivent aussi être mis en place, et ce, de la maternelle à la fin du secondaire. La politique en violence conjugale du gouvernement du Québec⁶⁰ et les plans d'action qui y sont rattachés s'inscrivent dans cette lignée. Dans le même ordre d'idée, un registre des armes efficace et doté des moyens adéquats, permet de prévenir, de mieux répondre et de contrer nombre de violences envers les femmes. Plus largement, comme toute politique publique de prévention, c'est la société entière qui bénéficie de telles mesures.

A quand une réelle volonté politique, assortie des moyens financiers cohérents, qui permettront à toutes les femmes de vivre une longue vie sans violence ?!

⁵⁷ RCMHF. (2013).

⁵⁸ MONTMIGNY, DROUIN, dans CAHIERS PV, (2009)., p. 40.

⁵⁹ ZANG, Tingh et al. (2012).

⁶⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (1995).

Bibliographie

AQPV. 2009. Bulletin Info PV, octobre.

AQDA. (2011). Inégalité entre les femmes et les hommes face aux risques de la vieillesse. Mémoire présenté en audition à la Commission des relations avec les citoyens le 3 février 2011, dans le cadre de la consultation sur le document intitulé « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait - Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes ».

ATIRA WOMEN'S RESOURCE SOCIETY. 2013. Pratiques exemplaires émergentes en matière de services pour les femmes âgées qui fuient la maltraitance, 86 p.

ATIRA WOMEN'S RESOURCE SOCIETY. 2015. Pratiques prometteuses au Canada pour l'hébergement des femmes âgées victimes de violence, 28 p.

BUNGE, V.P. (2002). Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000, Juristat: Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada Vol. 22, no5.

CSF. (2013). Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action, 198 p. Disponible ici : <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-les-crimes-dhonneur-de-lindignation-a-laction.pdf>

FMHF, AQPV, RMFVVC et RQCALACS. (2011). L'échec de la concertation pour les victimes d'actes criminels, 53 p. Disponible ici : http://fedec.gc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/2011-echec-concertation-avis_mjq.pdf

FMHF. (2013). Prévenir et contrer l'exploitation sexuelle des femmes par une politique globale sur l'élimination des violences faites aux femmes, 13 p. Disponible ici : http://fedec.gc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/2013-12-frhfvdq_recommandations_exploitation-sexuelle_.pdf

FMHF. (2014a). Violence conjugale et familiale : les statuts d'immigration, 50 p. Disponible ici : http://fedec.gc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/2014-03-fmhf-violence_conjugale_et_familiale_les_statuts_d_immigration.pdf

FMHF. (2014b). Adaptation des services en maisons d'hébergement aux réalités et besoins des femmes immigrantes, des femmes issues des communautés ethnoculturelles et à ceux de leurs enfants. Rapport de mi-étape à l'attention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

FMHF. (2014c). Rapport sur les homicides intrafamiliaux dans un contexte de violence conjugale et familiale, 15 p. Disponible ici : <http://fedec.gc.ca/publications/rapport-homicides-intrafamiliaux-un-contexte-violence-conjugale-familiale>

FMHF. (2015). Prévenir et contrer les agressions sexuelles par une politique globale sur l'élimination des violences envers les femmes, mémoire remis dans le cadre des consultations en matière d'agressions sexuelles, 31 p. Disponible ici :

<http://fedeq.gc.ca/publications/memoire-agressions-sexuelles-depose-par-fmhf>

FMHF. (2016a). Violence et inégalité, même combat, mémoire remis dans le cadre des consultations « ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes », menées par le Secrétariat en Condition féminine du Québec.

FFQ. (2007). Violence conjugale vécue par les aînées. Disponible ici :

<http://www.ffq.gc.ca/wp-content/uploads/2010/09/07.-Violence-conjugale-v%C3%A9cue-par-les-a%C3%AEn%C3%A9es.pdf>

FRHFVDQ. (2004). Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe : guide d'intervention, 134 p.

GAUTHIER, S. et L. MONTMIGNY. (2011). Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale. Presse de l'Université du Québec, 209 p.

GOUVERNEMENT DU CANADA. (1982). Charte canadienne des droits et libertés de la personne, article 7. Disponible ici : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (1975). Charte québécoise des droits et libertés de la personne et de la jeunesse, article 1. Disponible ici :

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C12/C12.HTM>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (1995). Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale : politique d'intervention en matière de violence conjugale.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2007). Plan d'action gouvernemental en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2007-2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2011). Plan d'action gouvernemental en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015.

IRIS. (2016). Le fardeau individuel : de l'endettement à la dépression

Disponible ici : <http://iris-recherche.qc.ca/blogue/le-fardeau-individuel-de-l-endettement-a-la-depression>

LANCTOT, A. (2015). Les libéraux n'aiment pas les femmes : essai sur l'austérité. Lux éditeur, 128 p.

LEMIEUX, M., BÉRUBÉ, L., CADRIN, H., GAGNÉ, F., IONESCU, A.-M., TURMEL, J. (2008).

« L'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels – une question de solidarité et d'équité », Québec, 161 p.

L'R DES CENTRES DE FEMMES. (2016). Reculs des conditions de vie des femmes au Québec en 2015, 55 p.

MONTMIGNY, L. et DROUIN, C. (2004). Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale : une ressource à découvrir... ou à développer pour les femmes âgées. Collection études et analyses, no 30.

MONTMIGNY, L. et C. DROUIN. (2009). La violence en contexte conjugal chez les personnes âgées : une réalité particulière. CRI-VIFF, Collection études et analyse, no 42.

Disponible ici :

https://www.criviff.qc.ca/sites/criviff.qc.ca/files/publications/pub_24102012_131115.pdf

MSPQ. (2015). Criminalité dans un contexte conjugal au Québec, faits saillants 2013, 22 p.

Disponible ici :

http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/violence_conjugale/2013/violence_conjugale_2013.pdf

ONU. (1979). Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes (CEDEF).

ONU. (1994). Déclaration sur l'élimination des violences envers les femmes.

ONU (1999). Protocole de Beijing.

ONU. (2000). Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite de personne, en particuliers de femmes et des enfants.

ONU Femmes. (2015). Les femmes dans le monde.

ONU Femmes. (2016). Violence à l'égard des femmes : états des lieux.

Disponible ici : <http://www.un.org/fr/women/endviolence/situation.shtml>

RCMHF. (2013). Arguments en faveur d'un plan d'action canadien contre la violence faite aux femmes.

Rapport du Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux remis au ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés. (2012)., 72p.

STATISTIQUES CANADA. (2005). « Mortalité: liste sommaire des causes ».

STATISTIQUES CANADA. (2009). Enquête sociale générale.

STATISTIQUES CANADA. (2010). La violence familiale au Canada: un profil statistique 2009.

STATISTIQUES CANADA. (2011). L'homicide au Canada : 2010,

Disponible ici : www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11561-fra.pdf

STATISTIQUES CANADA. (2015a). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2013.
Disponible ici : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/14114-fra.pdf>

STATISTIQUES CANADA. (2015b). La victimisation criminelle au Canada 2014.
Disponible ici : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf>

ZANG, Tingh et al. (2012). Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009 : Justice Canada.